

La productivité en avant

«Inflation, index et productivité: un possible ménage à trois?» C'est la piste explorée par IDEA dans son dernier working paper. Le laboratoire d'idées suggère d'intégrer la productivité dans le mécanisme d'indexation des salaires en tant que balise de sécurité, en plus de l'inflation. Son directeur chargé des affaires courantes Marc Wagener nous détaille cette piste.

«Au Luxembourg, l'évolution des salaires est conditionnée par le mécanisme d'indexation automatique et dans le même temps, notre inflation tend depuis une dizaine d'années à être plus élevée que chez nos principaux pays partenaires. Le résultat de cette funeste conjonction? Une hausse moyenne des salaires excédant les capacités de notre économie. Une solution consisterait à lier les rémunérations non seulement à l'inflation, mais également à la productivité – ce lien servant de garde-fou contre tout dérapage des coûts salariaux par rapport aux performances économiques des entreprises. Nombre d'institutions luxembourgeoises et internationales (dont la Commission européenne et le FMI) recommandent inlassablement une évolution des rémunérations en ligne avec la productivité.

Le mécanisme proposé préserverait la philosophie de déclenchement de tranches indiciaires. Il se résumerait schématiquement à suspendre le mécanisme d'ajustement aux prix lorsque l'évolution cumulative de la productivité ne serait plus

en mesure de soutenir la progression des salaires, l'indexation demeurant, dans le système proposé, le régime par défaut.

Le mécanisme proposé reposerait sur un indicateur de référence macroéconomique établi à partir de statistiques publiquement accessibles. Cet indicateur ne serait autre que le ratio de la productivité réelle aux salaires réels moyens. Il est vrai qu'on ne dispose pas aujourd'hui de mesures de la productivité pleinement fiables pour tous les secteurs. Mais des études sectorielles sont en cours afin de mieux départager les quantités produites des prix. L'indexation serait suspendue lorsque l'indicateur de référence évoluerait en deçà d'une borne de référence inférieure, c'est-à-dire si la hausse cumulée des salaires réels moyens sur une période donnée a excédé de plus de 5%, par exemple, celle de la productivité réelle. Cette suspension de l'indexation assurerait une meilleure correspondance entre l'évolution des salaires et celle de la productivité et, in fine, le rétablissement du fonctionnement normal de l'échelle mobile des salaires.

Une institution indépendante serait idéalement chargée d'assurer le suivi du nouveau mécanisme. Elle publierait annuellement un rapport circonstancié. Il existe déjà un Observatoire de la compétitivité. On pourrait envisager de lui confier cette mission.

Le Luxembourg n'échappera pas à une discussion large et horizontale sur le phénomène de la productivité. Une chose est sûre en tout cas: une évolution salariale exclusivement basée sur le seul périmètre de l'inflation n'est pas soutenable. Le bas étiage actuel de l'inflation doit plutôt être vu comme une excellente fenêtre d'opportunité, propice à la remise à plat de pratiques (largement) perfectibles.»

➔ www.fondation-idea.lu

MARC WAGENER
Directeur chargé des affaires courantes d'IDEA

«Une évolution salariale exclusivement basée sur le seul périmètre de l'inflation n'est pas soutenable»